

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 793-2008, 27 août 2008

CONCERNANT la tenue de l'élection partielle dans la circonscription électorale de Jean-Talon

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Jean-Talon, par suite de la démission de monsieur Philippe Couillard, est devenu vacant le 25 juin 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Jean-Talon, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 29 septembre 2008 dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50556

Gouvernement du Québec

Décret 794-2008, 27 août 2008

CONCERNANT madame Claire Monette

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Claire Monette, administratrice d'État II au ministère des Transports, affectée auprès du sous-ministre du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour au nouveau lieu de travail;

QUE le présent décret ait effet depuis le 11 août 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50519

Gouvernement du Québec

Décret 795-2008, 27 août 2008

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), les 27 et 28 août 2008

ATTENDU QU'une rencontre du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), les 27 et 28 août 2008;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le député de Jacques-Cartier, monsieur Geoffrey Kelly, dirige la délégation québécoise à cette rencontre;

QUE la délégation québécoise soit en outre composée des personnes suivantes :

— Monsieur Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions;

— Monsieur Richard Leclerc, directeur régional du Nord-du-Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions;